DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Sainghin en Weppes

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/283

Occupation du domaine public

-VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
-VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
-VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
-VU, la demande de Monsieur BASCOP Christophe, Président de l'APEL Sainte Marie, en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public dans le Parc Urbain, (59184) SAINGHIN-EN-WEPPES, afin de permettre l'organisation d'un cross annuel par l'APEL Sainte Marie, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le domaine public sera occupé dans le Parc Urbain afin de permettre l'organisation d'un cross annuel. Cette manifestation se déroulera le **samedi 04 octobre 2025 de 08h00 à 12h00.**

ARTICLE 2 : La circulation des vélos, de tous autres engins électriques ou non, la pratique du football sur les espaces verts seront interdits. Il est rappelé également que les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas occuper les allées du parc.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et textes en vigueur.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- **Monsieur BASCOP Christophe, Président de l'APEL Sainte Marie,**
- **Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE**
- **Aux archives de la Mairie,**
- **La Police Municipale**,

POLICE MUNICIPALE ★ SAINGHIN-EN-WEPPES ★

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON